



Surveillez vos payes

Savent-ils calculer?

Savent-ils nous informer adéquatement?

Bizarre de combat que nous devons mener depuis plus d'un an. Nous passons notre temps à surveiller nos talons de paye et vérifier que nous ne faisons pas berner. Honnêtement, nous aimerions passer nos énergies à autres choses.

Vous connaissez tous l'histoire des assurances. Celles que nous avons avisé l'employeur qu'il nous facturait trop pour les assurances. Leur réponse vous vous en souvenez; «non, c'est nous autres qui avons raison, pas vous». Et vous vous souvenez la suite, l'employeur à trouvé une erreur et vous a remboursé.

Vous vous souvenez aussi celle des T-4.

Maintenant, attachez vos tuques, en voici d'autres.

Lorsque les gens sont en maladie ou en accident du travail, l'employeur ne verse pas sa part au REER collectif, le 2% obligatoire. Pourtant selon l'article 79.3 des normes du travail il devrait le faire. Malgré le fait qu'il ne conteste pas la loi, il ne verse pas encore ce montant aux salariés, même s'il nous confirme qu'il devrait le faire. Qu'est-ce qu'il attend pour le faire?

Regardez attentivement votre talon de paye, au niveau des assurances. Avant la paye 16 les cumulatifs n'avaient aucun bon sens. Ils nous ont in-

diqué qu'ils allaient corriger le tir. Ils ont fait les corrections, et encore aujourd'hui aucun montant ne correspond. Par exemple avant la paye 16, multipliez le montant que vous avez déboursé pour vous assurance par le nombre de semaines.. Incroyable.

Regardez maintenant un peu plus bas, si vous avez la case «d'arriérage»? Nombreux d'entre nous avons un montant en négatif, ce qui veut dire que nous devons de l'argent à l'employeur!!!! D'autres ont un montant positif, ce qui veut dire que l'employeur vous doit de l'argent !!! Comment l'expliquer??? Depuis plus de 14 semaines que nous interrogeons et que nous n'avons pas de réponse?

Lorsque les travailleurs sont en maladie, ou en mise à pied, l'employeur devrait se faire rembourser pour l'assurance au retour du travailleur. Mais il le fait seulement quand ça lui tente. Donc, le travailleur ne sait pas combien de salaire qu'il va avoir de semaine en semaine.

Revenons sur l'histoire des T-4. Vous vous souvenez que l'employeur avait produit les relevés et que nous avons soulevé qu'il avait erreur. Après plusieurs négations, il a finalement dit qu'il s'était trompé. Il a produit un T-4 corrigé, et il nous a distribué une lettre nous informant que tout allait rentrer dans l'ordre

sans que nous aillions à lever le petit doigt. Après plusieurs vérifications, nous nous sommes rendu compte que nos dossiers n'étaient finalement pas traités, et que nous devons procéder à une demande de révision.

Le 13 octobre dernier, lors d'une rencontre, l'employeur nous a mentionné que l'employeur avait obtenu la même réponse que nous. Mais que selon leurs dires il existerait une procédure, non écrite au gouvernement pour appuyer ses dires!! Une procédure non écrite pour gérer les impôts???????

Dans les prochains jours, l'employeur va nous rendre service (c'est ce qu'ils nous ont dit). Il va produire un document pour que l'on puisse l'acheminer au ministère du Revenu, et qu'avec ce document tout devrait rentrer dans l'ordre. En fait, avec ce document, nous allons respecter les procédures écrites du ministère du Revenu!

À la fin d'octobre nous allons rencontrer, à nouveau, la directrice de rémunération et avantages sociaux de groupes emballages d'Alcan afin d'obtenir les réponses aux nombreuses questions que nous leurs avons soumis.

Votre exécutif

FFA-CPTO-ZO-H-DÉ



Syndicat des travailleuses et travailleurs de Margo - CSN



AVIS DE CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche le 29 octobre 2006, à 8:30
À l'Omni Centre
375, rue Cardinal-Léger, Pincourt

ORDURE DU JOUR

(sujet à modification)

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. Ouverture de l'assemblée | 12. Party de Noël |
| 2. Adoption du procès-verbal du 22 avril 2006 | 13. Angelo Vendetti |
| 3. Trésorerie | 14. Élection 2007 |
| 4. Griefs | 15. Varia |
| 5. Santé sécurité | 16. Levée de l'assemblée |
| 6. Assurances collectives | |
| 7. Rétention du 10 jours de salaire | |
| 8. Peter DeWilde (rétrogradation) | |
| 9. Score bend test | |
| 10. Code de conduite Alcan | |
| 11. Relevé d'impôt | |

François Renaud

Président du syndicat des travailleuses et travailleurs de
Margo - CSN

PARTY DE NOËL

Avec la situation financière que l'entreprise passe actuellement, nous sommes reconnaissant qu'il organise un party de Noël. La compagnie finance complètement le souper des salariés et près de 30\$ pour les conjointes.

Afin qu'un maximum de membres puisse assister à cette soirée, votre syndicat a décidé de payer la part de votre conjointe (40\$). Si vous



n'avez pas encore répondu à l'appel lancé par l'employeur, nous vous demandons de la faire le plus rapidement possible, et ce, afin de les aider dans l'organisation de ce souper.

De plus, comme par les années antérieures, nous procéderons à des tirages parmi tous les membres de notre unité d'accréditation.

Situation catastrophique dans le secteur forestier



Comme vous le savez sans doute, notre syndicat est affilié à la fédération des travailleurs de papier et de la forêt.

Devant l'hécatombe qui se poursuit dans le secteur forestier au Québec, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, et le président de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du papier et de la forêt (FTPF-CSN), Sylvain Parent, demandent une intervention d'urgence des gou-

vernements pour venir en aide aux travailleurs ainsi qu'à l'industrie forestière.

Après Abitibi-Consolidated, c'était au tour de Domtar d'annoncer, cette semaine, de nouvelles fermetures d'usines. Pour la FTPF, c'est 1500 travailleurs, parmi ceux qu'elle représente, qui se sont retrouvés au chômage depuis le mois de juin. « C'est une crise sans précédent qui se vit actuellement. Les fermetures de scieries et d'usines se succèdent à un rythme effrayant. C'est dorénavant 40 % des scieries qui sont fermées au

Québec, et pendant ce temps les travailleurs sont laissés à eux-mêmes, dénonce la présidente de la CSN. Le gouvernement du Québec doit absolument assurer un leadership économique et social, mais force est de constater que les moyens ne sont pas au rendez-vous. »

La FTPF demande, en outre, que la période d'assurance-emploi des travailleurs soit de la même durée que les cours de formation qu'ils décident de suivre à la suite de la fermeture de leur usine, ce qui n'est pas le cas actuellement.